Procès-verbal de la

Séance plénière du Conseil général

Du mardi 13 octobre 2026 à 19h30

Lieu : Salle de la Morge, Châteauneuf-Conthey

Membres du Conseil Général présents

Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
Vergères	Jean-Daniel	Président	Alliance communale
Fragnière	Dominique	Vice-Président	Le Centre
Ruchat	Sabrina	Secrétaire	UDC et Union des Citoyens
Cito	Nulifer	Membre	Le Centre
Constantin	Nicolas	Membre	Le Centre
Darbellay	Théo	Membre	Le Centre
Dessimoz	Emilie	Membre	Les Verts et PS
Dorsaz	Mathieu	Membre	Alliance communale
Duc	Ariane	Membre	Alliance communale
Giberti Udry	Gloria	Membre	Les Verts et PS
Gyger	Daniel	Membre	Le Centre
Hedinger Szekely	Jill	Membre	Le Centre
Imstepf	Maria-Angela	Membre	Alliance communale
Iten	Ana Catarina	Membre	UDC et Union des Citoyens
Iten	Julien	Membre	UDC et Union des Citoyens
Maglia	Luca	Membre	Alliance communale
Papilloud	Guillaume	Membre	Alliance communale
Pellissier	Ralph	Membre	Alliance communale
Pinto Da Costa Rodrigues	Patricia	Membre	Alliance Communale
Quennoz	Valentin	Membre	Alliance communale
Roos	Clémentine	Membre	Alliance communale
Sarrasin	David	Membre	Alliance communale
Schauenberg	Lucas	Membre	Les Verts et PS
Sidani Awada	Bahira	Membre	Les Verts et PS
Thétaz	Charlotte	Membre	Le Centre

Membres du Conseil Général excusés

Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
Bérard	Emmanuel	Membre	Alliance communale
Cheseaux	Jean-Marc	Membre	Le Centre
Eggel	Roman	Membre	Alliance communale
Ruchat	Daniel	Membre	UDC et Union des Citoyens
Solliard	Sandra	Membre	Alliance communale

Ouverture de la séance

M. Jean-Daniel Vergères, président du Conseil Général, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'aux chefs de services et invités présents. Il salue la présence de **M. Damien Rappali** du journal « Le Nouvelliste »

Sont excusés pour la séance de ce soir : **M. Emmanuel Bérard, M. Jean-Marc Cheseaux, M. Roman Eggel, M. Daniel Ruchat, Mme Sandra Solliard.**

M. Jean-Daniel Vergères, président du Conseil Général, constate que la convocation a été transmise par la chancellerie dans les délais impartis, permettant ainsi à l'assemblée de siéger valablement. L'ordre du jour, est soumis à l'approbation de l'assemblée

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026
2) Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement
   a. Message du Conseil municipal
   b. Lecture du règlement
   c. Remarques et rapport de la Commission des règlements
   d. Vote
3) Crédit d'engagement pour le financement des travaux de rénovation du Centre scolaire de la Sainte - Famille à Erde
   a. Message du Conseil municipal
   b. Rapport de la COGES
   c. Vote
4) Question du Groupe le Centre : Recensement des cabinets et services médicaux présents sur le territoire de la Commune
5) Réponse à l'interpellation 02-2026 Dépassement de budget 2025
6) Informations de la Municipalité
7) Divers

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, ce dernier est accepté à l'unanimité.

En raison d'un incident technique, la liste de présence n'a pas pu être présentée. Une feuille vierge circule sur lequel chaque participant est invité à indiquer son nom, son prénom et sa signature. ***Celle-ci a la même valeur juridique.***

M. Jean-Daniel Vergères constate la présence de 25 membres, ce qui réunit le quorum nécessaire pour siéger valablement. La majorité requise pour les votes est fixée à 13 voix.

1) <u>Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026</u>

M. Dominique Fragnière mentionne l'absence du point 9 sur le Procès-Verbal relatif aux couverts de Plaine. **Mme Sabrina Ruchat** vérifiera et, le cas échéant, procédera à la correction du PV.

En l'absence d'autres observations, le procès-verbal est accepté.

2) <u>Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement</u>

a. <u>Message du Conseil municipal</u>

Mme Anne-Laure Dessimoz, conseillère municipale en charge du dicastère, présente le nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement.

Il est rappelé qu'à compter de 2027, un secteur touristique sera intégré à l'administration communale. Dans cette perspective, un poste de collaborateur ou collaboratrice touristique à 40 % fera l'objet d'une mise au concours.

M. Jean-Daniel Vergères désigne **Mme Nulifer Cito** (Le Centre) et **Mme Emilie Dessimoz** (Les Verts et PS) comme scrutatrices.

Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement : Vote sur l'entrée en matière

- Acceptés / 25
- Refusé / 0
- Abstention / 0

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

b. <u>Lecture du règlement</u>

M. Jean-Daniel Vergères indique que **M. Ralph Pellissier** (Alliance Communale), président de la commission, officie également en qualité de rapporteur, le rapporteur titulaire étant excusé. L'assemblée ayant eu accès aux questions préalablement posées par la commission, il est décidé de passer directement à la lecture point par point du règlement.

c. <u>Remarques et rapport de la Commission des règlements</u>

Après avoir examiné le présent règlement, la commission indique que ses travaux ont fait l'objet d'une réflexion approfondie menée en collaboration avec les différents intervenants concernés. Au terme de cette démarche, elle estime que le texte répond aux besoins de la commune et constitue une base claire et adaptée.
En conséquence, la commission recommande au Conseil général d'accepter le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement ainsi que les dispositions y relatives.

d. <u>Vote</u>

Avant de passer au vote du règlement, **M. Jean-Daniel Vergères** transmet les remerciements de **M. Jean-Marc Cheseaux** (Le Centre)**,** rapporteur, à l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration du règlement : les employés communaux pour leur travail et leur connaissance du terrain, les membres de l'exécutif pour leur soutien et leurs précisions, ainsi que les membres de la commission des règlements et du Conseil général pour leur engagement et leur participation aux discussions.

Vote du Conseil Général

- Acceptés / 25
- Refusé / 0
- Abstention / 0

Le règlement est accepté à l'unanimité.

Au vu du résultat du vote, la commission demande d'accepter ce règlement en une seule lecture.

- Acceptés / 25
- Refusé / 0
- Abstention / 0

Le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement est accepté en une seule lecture.

Mme Anne-Laure Dessimoz se dit satisfaite de l'acceptation du règlement. Elle remercie l'ensemble des membres de la commission des règlements ainsi que toutes les personnes qui ont participé à son élaboration.

3) Crédit d'engagement pour le financement des travaux de rénovation du Centre scolaire de la Sainte – Famille à Erde

a. Message du Conseil municipal

M. Christophe Gemanier prend la parole au sujet de la demande de crédit d'engagement et des emprunts y afférents, en vue du financement des travaux de rénovation du Centre scolaire de la Sainte-Famille à Erde. Le crédit d'engagement demandé s'élève à CHF 8,7 millions avec une autorisation d'emprunt de CHF 11,7 millions. Une subvention d'environ 3 millions de francs sera accordée par l'État du Valais. L'emprunt plus élevé s'explique par la nécessité de préfinancer les travaux avant de percevoir ladite subvention.

Entrée en matière :

- Acceptés / 23
- Refusé / 1
- Abstention / 1

L'entrée en matière est acceptée.

Mme Émilie Dessimoz, présidente de la COGES, (Les Verts et PS), nous informe que les membres de la COGES se sont réunis à quatre reprises pour étudier le projet. L'ensemble des documents nécessaires a été mis à disposition en temps voulu. À l'issue de l'analyse, la COGES a formulé une série de questions et a également pris connaissance des réponses fournies par l'exécutif, les chefs de service et les autres intervenants associés au projet.

Mme Charlotte Thetaz (Le Centre)**, rapporteure** de la COGES, passe en revue les différentes questions relatives au crédit d'engagement.

Lors de la lecture de la question 16 : Pour quelle raison est-ce le cabinet d'architecture Suter & Sauthier qui s'occupe du dossier ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de mise au concours ?
M. Jean-Daniel Vergères indique qu'un courrier émanant d'un citoyen a été reçu au bureau du Conseil Général, puis transmis à l'ensemble des membres du Conseil Général. Le bureau et la COGES se sont réunis afin de statuer sur cette communication.

Tout en prenant acte de cette démarche, **M. Christophe Germanier**, indique qu'il ne peut accepter les termes très forts employés dans le courrier en question, estimant qu'ils ne reflètent pas la réalité. Il rappelle les principes applicables aux collectivités publiques en matière de marchés publics.

Concernant le projet de l'école d'Erde, l'exécutif apporte les clarifications suivantes :

- Il ne s'agit pas d'un gré à gré ordinaire, mais d'un **gré à gré exceptionnel**, prévu par l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP, notamment l'article 21).
- Ce choix se justifie par l'historique du projet : des interventions initiales (telles que le changement de fenêtres ou des études sur l'entrée) avaient été menées par le bureau d'architecte. Au fil de l'évolution du projet, et en concertation avec l'État du Valais, il est apparu indispensable de concevoir une unité globale pour l'ensemble du site plutôt que de morceler les travaux d'une année sur l'autre.
- Afin d'éviter des surcoûts et de valoriser la connaissance approfondie du site et des contraintes techniques déjà acquises, la commune a fait le choix de poursuivre avec le même mandataire.
- Cette démarche a été validée par l'État du Valais, qui a confirmé sa légitimité. L'adjudication a ensuite été publiée sur la plateforme SIMAP, ouvrant un délai de 20 jours pour d'éventuelles oppositions, aucune n'ayant été reçue.

En conclusion, l'exécutif réaffirme que toute la procédure a été menée dans le strict respect du droit des marchés publics et sous le contrôle des autorités de surveillance.

b) Rapport de la COGES

Mme Emilie Dessimoz (Les Verts et PS) prend la parole pour présenter les observations de la Commission de gestion et soumettre ses conclusions à l'assemblée. La commission demande une vision à long terme des investissements, ainsi qu'être mise à jour régulièrement des avancements des travaux de ce projet. Le rapport complet est joint en annexe du procès-verbal

Après discussion et délibération, la COGES, à la majorité de ses membres présents, propose au Conseil Général d'accepter le crédit d'engagement tel que présenté.

Position de la COGES : (7 membres présents)

Acceptés : 6 Refusé : 1

Pour clore son intervention, **Mme Emilie Dessimoz** (Les Verts et PS) remercie les membres de la commission pour leur travail, ainsi que le Conseil municipal et l'ensemble des personnes ayant contribué à répondre aux questions lors des travaux préparatoires.

Mme Ana Catarina Iten (UDC et Unions Des Citoyens) prend la parole pour expliquer sa position et annoncer qu'elle votera contre le crédit d'engagement proposé.

Elle tient à préciser que son refus personnel – qui s'inscrit dans la lignée de son refus du dernier budget – ne constitue en rien un manque de confiance envers les institutions communales, le travail des commissions, l'exécutif ou les ingénieurs. Il s'agit d'un signal d'avertissement adressé à l'assemblée. Elle motive son opposition par le déroulement général du dossier : le temps pris par les procédures, la transmission des dossiers de main en main, ainsi que le flou entourant l'évolution des différents bâtiments scolaires. Elle pointe également des montants d'investissement qu'elle qualifie d'élevés au regard du nombre d'élèves concernés.

Rejoignant les remarques formulées par la Commission de gestion, elle plaide pour la mise en place d'une vision à long terme bien plus large, englobant l'ensemble des bâtiments communaux et non seulement le secteur scolaire, afin d'éviter à l'avenir ce type de situation.

M. Lucas Schauenberg (Les Verts et PS) s'exprime au nom du groupe des Verts et PS pour annoncer un préavis favorable au projet, tout en soulignant plusieurs points de préoccupation :

- L'absence d'un système de collecte des eaux de pluie pour couvrir partiellement les besoins du site, estimant que les bâtiments publics doivent faire preuve d'exemplarité face aux enjeux climatiques et aux sécheresses récurrentes ;
- Le manque de précisions sur la gestion et la valorisation des matériaux excavés
- L'importance de privilégier des appels d'offres ouverts garantissant une meilleure qualité de projet

Le groupe rejoint également les remarques de la COGES concernant la nécessité d'une vision globale et d'une priorisation sur la rénovation des bâtiments communaux.

Afin de ne pas prolonger inutilement la séance **Mme Nulifer Cito** (Les Centre) nous dit que son groupe soutien les propos tenus par son préopinant.

Intervenant à la suite des remarques formulées par la COGES et concernant les dépenses engagées par l'exécutif, **M. Julien Iten** (UDC et Unions Des Citoyens) soulève une interrogation quant aux normes applicables. Il relève que la présentation distingue les normes SIA 31 à 33 (résumées à des projets de petite envergure) et les normes SIA 41 à 52, rattachées quant à elles à de nouvelles constructions.
Par ailleurs, l'intervenant s'étonne des modalités d'attribution des marchés de gré à gré – même qualifiés d'exceptionnels. Il rappelle qu'en l'absence de mise en concurrence par l'obtention d'au moins trois offres, il est impossible de disposer d'une base comparative fiable pour s'assurer du juste prix et éviter des surcoûts injustifiés. Il demande dès lors sur quelle base légale exacte repose cette attribution directe et combien d'offres ont été sollicitées à l'origine du projet.

M. Christophe Germanier précise que les phases SIA 31 à 33 sont un passage obligé pour tout projet (études, avant-projet, projet jusqu'à l'autorisation de construire), les phases 41 et suivantes correspondant à la suite du processus.
Sur la question des coûts et des appels d'offres, il invoque le pragmatisme : l'intervention initiale ne portait que sur le changement de fenêtres, un type de travaux pour lequel il n'est pas d'usage de demander trois ou quatre offres, d'autant que les mandats sont répartis entre plusieurs entreprises. L'évolution du chantier vers l'étude complète de l'enveloppe du bâtiment a ensuite conduit à un gré à gré exceptionnel, motivé par la connaissance du site acquise lors des premiers rapports par l'entreprise mandatée.
M. Régis Evéquoz complète en rappelant qu'avant l'étude sur le remplacement des fenêtres, des travaux avaient déjà été menés pour le remplacement des fenêtres de l'appartement de l'ancien concierge. Le bureau Sutter & Sauthier ayant réalisé cette première étude et s'étant fortement impliqué, la volonté a été de poursuivre avec la même méthode.
Cette intervention justifiait le recours au même bureau pour l'étude de remplacement des fenêtres. Par la suite, dans la continuité des travaux, le choix de maintenir ce mandat s'est imposé au vu de sa parfaite connaissance du dossier et du bâtiment.

M. Julien Iten (UDC et Union Des Citoyens) reprend la parole — avec l'accord de l'assemblée — et fait part de son étonnement face à l'ampleur financière du projet. Il rappelle que le mandat initial portait sur des travaux mineurs (remplacement des vitres et réfection d'une porte), alors que le projet final s'apparente à une rénovation globale d'environ 11 millions. Il soulève l'importance des montants ainsi attribués de gré à gré par rapport aux intentions de départ.

La parole n'étant plus demandée pour le débat final, **M. Jean-Daniel Vergères** passe au vote du Conseil Général pour le crédit d'engagement

- Acceptés / 21
- Refusé / 2
- Abstention / 1

Le crédit d'engagement est accepté par l'unanimité des membres présents

M. Christophe Germanier remercie l'assemblée pour sa confiance et rappelle l'importance de tenir le conseil informé. Il précise que l'exécutif ne navigue pas à vue et s'appuie sur une planification financière à long terme (sur 8 à 10 ans), régulièrement discutée avec la COGES, afin de maintenir un équilibre strict entre le développement des infrastructures et la gestion des finances.
Il souligne enfin que la commune dépend également de partenariats intercommunaux (notamment pour le dossier du CO Derborence), ce qui exige d'adapter en permanence la planification financière et le calendrier des projets en fonction des évolutions et des décisions des communes partenaires.

4) Question du Groupe le Centre : Recensement des cabinets et services médicaux présents sur le territoire de la Commune

M. Dominique Fragnière (Le Centre) résume la question relative au manque de cabinets médicaux sur la commune de Conthey.

La question complète est jointe en annexe au présent procès-verbal.

M. Damien Fumeaux, conseiller municipal en charge du dicastère, donne lecture de la réponse de relative à la pénurie de médecins sur la commune.

Le texte intégral de la réponse est déposé en annexe du présent procès-verbal.

5) Réponse à l'interpellation 02-2026 Dépassement de budget 2025

M. Gautier Moulin rappelle que, d'un point de vue strictement légal, l'ensemble des procédures est respecté. Il souligne la volonté de la commission de gestion de travailler sur ces aspects, en précisant que cela est fait dans la mesure du possible. L'exercice 2025 s'est avéré très particulier au vu du nombre important de projets, de rubriques et de travaux menés tout au long de l'année. Certains cas particuliers ne permettent pas de solliciter le Conseil comme souhaité, mais le cadre légal reste respecté, notamment lors de la présentation des comptes. Les remarques et commentaires ont été entendus et l'application ainsi que la mise en œuvre des politiques régissant le contrôle financier au sein de l'administration communale se poursuivent.

La réponse complète est jointe en annexe du procès-verbal

Mme Ana Catarina Iten (UDC et Union Des Citoyens) prend la parole pour remercier l'exécutif pour la qualité de sa réponse et du travail effectué. Tout en réaffirmant sa confiance dans la gestion des dossiers par les services concernés, elle précise que son interpellation visait à rappeler l'importance de maintenir une vigilance constante sur ces procédures.

6) Informations de la Municipalité

M. Christophe Germanier présente le calendrier prévisionnel des règlements communaux soumis prochainement à l'adoption du Conseil général pour 2027. Il est précisé que ce calendrier reste sujet à adaptations en raison des allers-retours nécessaires avec les services de l'État du Valais, même si les projets soumis disposent généralement déjà d'un préavis cantonal.

Trois règlements sont à l'ordre du jour :

1. **Règlement sur la fourniture d'énergie (octobre 2027) :** Ce texte régit la redevance perçue par la commune sur le domaine public emprunté par le distributeur d'électricité (OIKEN). Fixée actuellement à 12 % de la vente, la redevance doit être révisée à la suite de modifications de la législation fédérale et cantonale. Une harmonisation est prévue avec les différentes communes du Valais central desservies par OIKEN, pour passer à un montant de 1 à 1,2 centime par kilowatt distribué sur le territoire communal.

2. **Règlement sur la vidéosurveillance (octobre 2027) :** Ce projet, lié aux enjeux de sécurité et soumis aux exigences de la LIPAD (Loi sur l'information du public et la protection des données), nécessite des échanges complexes avec les services cantonaux.

3. **Règlement sur les cimetières (décembre 2027) :** Après plusieurs reports dus aux consultations de différents services cantonaux, ce texte est inscrit à la planification de la fin d'année.

Il est rappelé que les documents seront transmis environ deux ou trois mois avant les échéances (notamment pour la session d'octobre), afin de permettre au Conseil et à la commission des règlements de les étudier dans de bonnes conditions.

Mme Anne-Laure Dessimoz présente le projet d'installation d'une patinoire synthétique pour la période hivernale, dont la livraison est prévue le 27 octobre et l'ouverture au public le 31 octobre, avec une inauguration envisagée le vendredi 13 novembre sous réserve de confirmation.

L'infrastructure sera itinérante et occupera trois emplacements successifs : le parking d'Ochsner Sport du 28 octobre au 30 novembre, le parking de Décathlon du 1er décembre au 31 janvier, puis la Tour Lombarde du 1er février au 30 avril. Cette animation hivernale sera dédiée aux écoles durant la semaine et ouverte au public les mercredis après-midi, vendredis soir, samedis après-midi et dimanches. Des ajustements seront évalués à l'issue de cette première année d'exploitation.

Elle continue ensuite par la présentation d'un point d'information concernant la fin des aménagements de la zone de loisirs de Châteauneuf. Elle rappelle les réalisations précédentes, et annonce l'achèvement de la place de jeux. Celle-ci comprend la pose de revêtements en tartan sous les structures et les zones de réception, la remise à neuf de la pelouse, l'aménagement des zones de propreté, l'installation d'une table de ping-pong et la plantation de nouveaux arbres, tandis que la tyrolienne sera mise en place prochainement. Cette zone de jeux ouvrira dans les prochains jours.

L'intervenante remercie chaleureusement les différents services communaux ayant collaboré de manière interservices sur ce projet, à savoir la direction des écoles, les structures d'accueil, les travaux publics, le service des parcs et jardins ainsi que le responsable des sports, permettant ainsi d'aboutir à une réalisation de qualité accessible à la population.

M. Gérald Nanchen présente le point de situation concernant les rodéos routiers et les nuisances sonores à Conthey, un an après une première intervention sur le sujet et dans le sillage du rejet d'un postulat en mai dernier, il rappelle les origines multiples de ces nuisances, qu'il s'agisse de l'augmentation générale du trafic lié à la zone commerciale, des comportements individuels (accélérations brusques, régimes moteurs élevés, pots modifiés), de l'état technique des véhicules ou des facteurs environnementaux.

Plusieurs pistes d'atténuation sont évoquées, telles que les revêtements phono-absorbants ou la réduction de la vitesse (passage de 50 à 30 km/h), cette dernière étant soumise depuis peu à de nouvelles exigences fédérales. Concernant les infractions, l'application de l'article 33 de l'OCR interdisant les bruits évitables se heurte parfois à la complexité de prouver formellement les faits. Une collaboration étroite est menée avec la police cantonale et les services compétents à travers des contrôles conjoints et l'usage de sonomètres. Le Conseil Fédéral écarte pour l'instant les radars antibruit répressifs au profit de mesures préventives.

Enfin, l'intervenant élargit la réflexion aux autres sources de nuisances sonores estivales (feux d'artifice, souffleurs de feuilles, voisinage) et souligne le paradoxe sociétal entre la multiplication des sources de bruit et l'accroissement des attentes individuelles en matière de calme. La municipalité rappelle que la préservation de la tranquillité publique repose avant tout sur le civisme, le respect mutuel et la poursuite de la collaboration avec les forces de l'ordre.

7) <u>Divers</u>

- **M. Jean-Daniel Vergères** fait part d'une lettre recommandée reçue de la part de M. Jean-Henri Zambaz, signalant diverses violations systématiques en lien avec des marchés publics. Après une réunion du bureau, il est demandé au Conseil Municipal de fournir des réponses aux accusations formulées concernant les travaux mentionnés, afin que le Conseil Général puisse répondre au citoyen contestataire lors de la session de décembre.

- Le Conseil général est informé de la démission de **Mme Sabrina Ruchat** (UDC et Union Des Citoyens) de sa fonction de secrétaire du Conseil Général. Dans sa lettre, l'intéressée explique que ce poste exige des compétences professionnelles qui ne correspondent pas à sa formation de vendeuse, préférant se retirer pour ne pas compromettre la qualité du travail attendu. Elle précise par ailleurs qu'elle conserve son mandat de conseillère générale afin de continuer à s'engager pour la commune. **M. Jean-Daniel Vergères** la remercie officiellement pour le travail accompli durant ces deux premières années de législature. Concernant la suite, la procédure de remplacement a été arrêtée par le bureau : l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle secrétaire aura lieu lors de la session de décembre par l'Assemblée plénière, les différents groupes politiques étant invités à proposer des candidats.

- **M. Jean-Daniel Vergères** rend hommage à l'ensemble de la jeunesse contheysanne à la suite du RJV (rassemblement des jeunesses valaisannes) qui s'est déroulé sur la commune au cours du week-end du 21 au 23 août 2026, dont le projet avait été présenté en juin dernier par **M. Luca Maglia** (Alliance communale). **M. Jean-Daniel Vergères** salue l'implication exemplaire des jeunes, qui font honneur à la commune et démontrent leur dynamisme.

- **Mme Sabrina Ruchat** (UDC et Union Des Citoyens) attire l'attention sur la récurrence des nuisances liées aux déjections canines laissées sur le domaine public par une minorité de propriétaires de chiens, portant atteinte à la propreté de la commune, aux espaces verts et aux lieux de promenade. Tout en saluant le civisme de la majorité, l'intervenant souligne l'impact de ce problème sur le cadre de vie et la sécurité sanitaire, notamment pour les enfants. Afin d'encourager les bons comportements et d'améliorer la propreté sans stigmatiser les propriétaires, elle pose la question suivante : « Quelles mesures la municipalité pourrait-elle envisager pour améliorer la propreté du domaine public et encourager davantage de civisme de la part des propriétaires de chiens ? »

  M. Damien Fumeaux, en charge du dicastère prend note de la question et répondra dans les plus brefs délais.

- **Mme Nulifer Cito** intervient pour demander au responsable du dicastère concerné sur sa demande formulée lors de la première plénière concernant l'engagement d'un éducateur de rue et demande un état des lieux ainsi que les prochaines étapes. **M. Damien Fumeaux** invoque les contraintes budgétaires et invite à proposer des amendements au prochain budget**. Mme Nulifer Cito** dénonce une situation d'insécurité préoccupante, évoquant une scène de violence particulièrement grave impliquant un jeune menacé par une bande. Elle estime que la sécurité doit être une priorité et que la commune doit trouver les moyens d'engager un éducateur de rue. **M. Damien Fumeaux** reconnaît la problématique, mais rappelle le manque de moyens et d'effectifs, également constaté au niveau cantonal. **Mme Ana Catarina Iten** intervient vivement et interpelle directement **Mme Nulifer Cito**, lui reprochant de revenir sur la question de l'insécurité après avoir précédemment affirmé « qu'il fait bon vivre à Conthey ». Elle souligne ce qu'elle considère comme une contradiction dans ses prises de position et insiste sur la réalité des problèmes de sécurité, évoquant trois à quatre incidents par semaine. **Mme Nulifer Cito** rejette cette comparaison, estimant que les deux situations évoquées sont très différentes.
  Devant la montée de tension et les échanges directs entre les deux intervenantes, **M. Jean-Daniel Vergères** coupe court à la discussion et renvoie le sujet à la prochaine séance de bureau

- **M. Dominique Fragnière** (Le Centre) attire l'attention sur l'état de la signalétique des sentiers pédestres dans la région des Hauts-de-Conthey-Est, faisant suite à un postulat déposé en 2021 par Gérald Nanchène. L'intervenant relève, des déficiences de balisage sur certains sentiers pédestre. Tout en précisant qu'il ne s'agit ni d'encourager le tourisme de masse, ni de surmener les chemins, il est demandé à la municipalité si des actions peuvent être entreprises par la commune auprès de l'organisme compétent afin de garantir un guidage adéquat et sécuritaire pour les randonneurs.

- **Mme Stéphanie Germanier** en charge du dicastère prend note de sa demande et répondra dans les plus brefs délais.

La parole n'étant plus demandée, **M. Vergères Jean-Daniel** clos la séance et informe l'assemblée que la séance plénière du 15 décembre se fera à la salle polyvalente et sera suivie du traditionnel repas de fin d'année.

Conthey, le 10 novembre 2026

Le Président du Conseil général

Jean-Daniel Vergères

La secrétaire du Conseil général

Ruchat Sabrina

Annexes : Règlement taxe de séjour et hébergements : modifications
Règlement taxe de séjour et hébergements : message du Conseil Municipal
Règlement taxe de séjour et hébergements : rapport commission des règlements
Règlement taxe de séjour et hébergements : questions / réponses commission des règlements
Crédit d'engagement centre scolaire la Sainte-Famille à Erde : message du Conseil Municipal
Crédit d'engagement centre scolaire la Sainte-Famille à Erde : rapport COGES
Question du groupe Le Centre
Interpellation 02-2026